



BASSINS

Informations Conseil Communal 25 juin 2019

Wifi 1 : SALLE_GYM_BASSINS_BACK

PWD : BoisSuisse2015

Wifi 2 : SALLE_GYM_BASSINS_FRONT

PWD : BoisSuisse2015



BASSINS

CAD



BASSINS

Accord Commune Romande Energie période transitoire 16.5.2019 – 30.6.2019



BASSINS

CAD



BASSINS

**Accord
Commune Romande Energie
reprise fixée
1.7.2019**



BASSINS

CAD



BASSINS

**Accord
Romande Energie - Client
contrat non signé
à ce jour**



BASSINS

Chemins forestiers

- Adjudication des travaux aux entreprises 
- Route des Montagnes **perturbations en août**
 - Volonté marquée d'avoir un minimum de problèmes pour les agriculteurs se rendant dans les chalets



Cabane du Peney

- Travaux effectués **GRACIEUSEMENT** par les **ADP-B**
 - Amis Donateurs du Peney-Bassins
- Contrôle du ramoneur fait
- Location possible dès à présent





BASSINS

Murets

- **Travaux terminés**
- Chaumette
- Planey en cours





BASSINS

LAT

ETAT DE LA CONCERTATION

La Commune de Bassins a entamé la révision conjointe de son PDCom et de son PGA et a transmis ces documents au SDT pour examen préalable en juillet 2014. Un examen préalable complémentaire avait été demandé à la Commune en 2015. Après réception des documents en septembre 2016, et au vu des points encore sujets à modifications, le SDT a demandé à la Commune de revoir certaines parties de ces documents. Il s'agit dès lors d'effectuer l'examen préalable complémentaire II.

Les principales exigences relevées lors du dernier examen préalable complémentaire I concernaient :

- les dangers naturels ;
- le dimensionnement correct de la zone à bâtir ;
- l'affectation des parcelles non-bâties en zone d'habitation de très faible densité;
- la délimitation des aires forestières et sylvo-pastorales ainsi que de la lisière ;
- la protection des sites naturels et des biotopes ;



BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

RÉVISION DU P

mise à l'enquête PGA
du 8.7 au 9.9.2019
62 jours

complémentaire du 22 mai 2017

Dossier n°

1824

Version (examen préalable)

22.05.2014

Version (examen complémentaire)

29.08.2016

Version (exa. complémentaire n°2)

12.02.2018



BASSINS

Séance d'information publique

- Lundi 1.7.2019
 - Salle polyvalente
 - 20h00
 - Avec l'urbaniste



BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

mise à l'enquête

emprise route

Plattets – Colonie du

8.7 au 7.8.2019

Modifica

(PGA)

824

Vers

22.05.2014

Vers

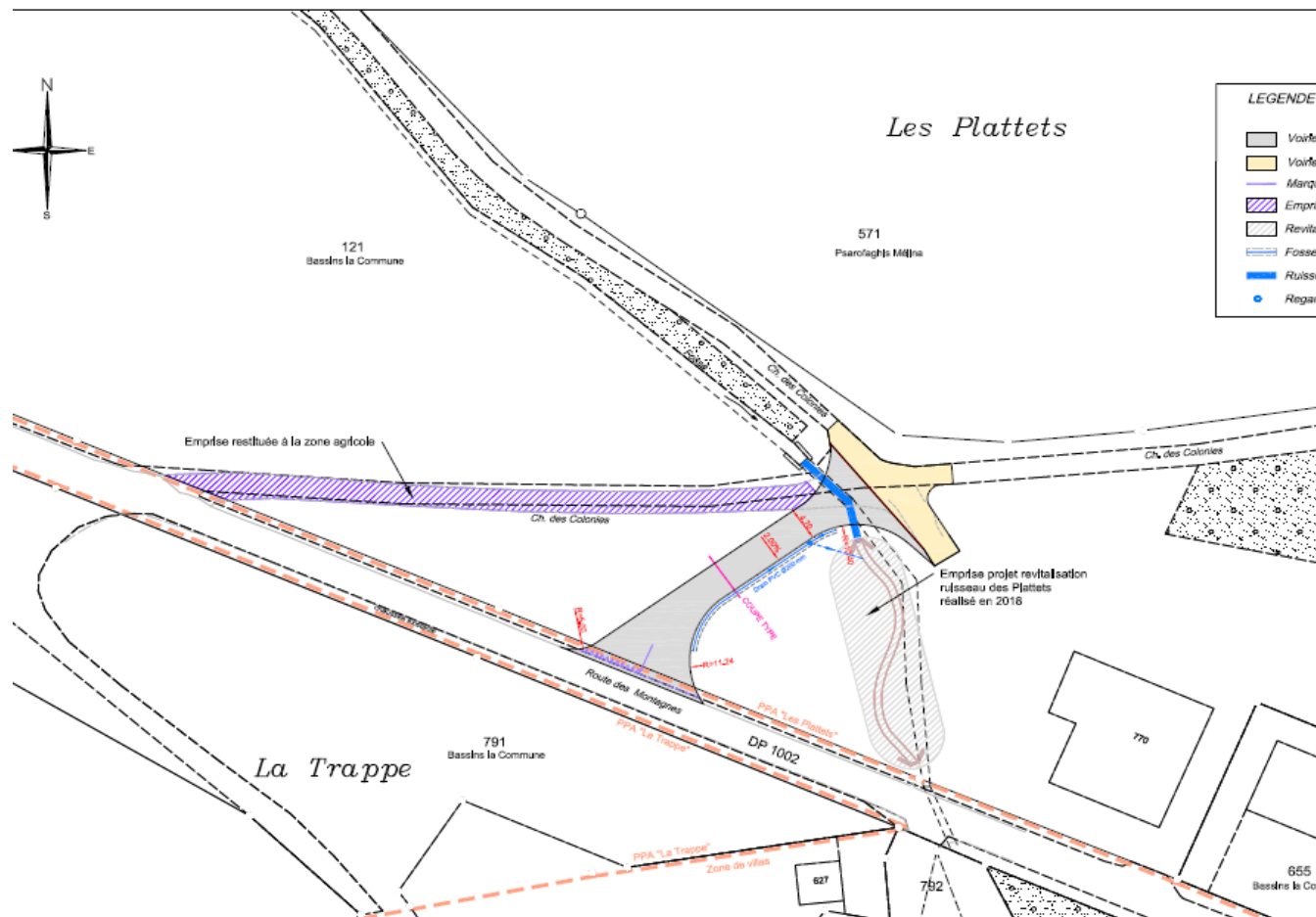
29.08.2016

Vers (exa. complémentaire n°2)

12.02.2018



Route des Colonies (autres dispositions légales)





BASSINS

SAPJV

- Vente des actions selon offre SAPJV à 100 CHF**

Actionnaires	Nbre d'actions	Dont ex-CarPostal	Réponse donnée à la proposition de rachat du Conseil d'administration	Total des actions à racheter
Commune de Bassins	146		oui	146
Commune de Begnins	516		non	0
Commune de Burtigny	150			
Commune de Coinsins	15		oui	15
Commune de Duillier	100		oui	100
Commune de Gland	100		non	0
Commune de Le Vaud	125		incertain	
Commune de Longirod	120		oui	120
Commune de Marchissy	170		oui	170
Commune de Nyon	50			
Commune de Vich	200	80	oui	200



Communiqué SAPJV

Voici quelques éléments qui ont permis de prendre la décision de vendre les actions SAPJV pour la commune de Bassins :

- La société de transports devient une société immobilière.
- L'expertise Vago a fixé un prix de 6 millions pour le bâtiment de L'Isle. Ce prix est très élevé. Peu de sociétés ont marqué un intérêt pour ce bâtiment (MBC, AVJ et autres).
- Le capital estimé (raisonnablement) peut être de 4.5 millions en cas de vente de l'objet. Sachant qu'il y a 12'000 actions, cela représente une valeur de l'action à 375 CHF (500 CHF si vente à 6 MCHF).



Argumentaire suite

1. La commune de Bassins a pris la décision de vendre ses actions à 100 CHF (valeur nominale) en estimant une **perte de 275 CHF** par action (400 CHF si vente à 6 MCHF).
2. **Le montant de la vente des actions SAPJV sera affecté aux rachats de parts d'une société d'énergie électrique.** Le dividende perçu, pendant 12 ans (17 ans à 6 MCHF), permettra de **compenser la perte potentielle et totalement aléatoire** de l'opération immobilière de la **SAPJV**.



Argumentaire suite

3. Les buts de la société SAPJV ne sont plus ceux qui avaient engendré l'adhésion de notre commune à la dite société (1916).
4. Nos citoyens ne retirent aucun intérêt de la SAPJV.
5. Démission du Conseil d'Administration
proposition : Begnins

Délégué SAPJV pour les communes du Haut



Prochains débats

- Arrêté d'imposition
- Règlement Protection Civile
- Plafond d'endettement à corriger
- Règlement des eaux usées
- Règlement de l'eau sous pression adaptation
- Cloches, horloge et colombarium
- Budget 2020

En vert nouveau

En rouge déjà annoncé



BASSINS

Eclairage public

- Mai 2018
 - dépôt de dossier de subventionnement pour études énergétique et d'infrastructure de notre éclairage public
- Juin 2019
 - Réponse

2019

Concept d'éclairage public

Programme de subvention

du canton de Vaud

Commune de Bassins





BASSINS

Eclairage public

- Variantes étudiées

5. Scénarios de modernisation et potentiel d'économie d'énergie

5.1. Scénario 1 – Renouvellement en LED sans abaissement

5.2. Scénario 2 – Renouvellement en LED avec abaissement nocturne

- 5.3 Scénario 3 communal

- Interruption de l'éclairage public entre 23h30 et 05h00 comme l'église.
- A ETUDIER



BASSINS

5G

- Quelques polémiques au sujet des antennes de téléphonie mobile.
- Mise à l'enquête des antennes 3G et 4G
 - Mise à part l'échange du mat, cela saute à l'œil, que d'autres modifications ont été effectuées à cette installation.
 - Selon <https://www.speedtest.net/ookla-5g-map> une antenne 5G serait érigée à Bassins.
 - De plus, selon le site de Sunrise, le territoire de Bassins est couvert par la 5G.



BASSINS

5G

- Quelques polémiques au sujet des antennes de téléphonie mobile.
- Mise à l'enquête des antennes 3G et 4G

BANDES DE FREQUENCES SWISSCOM					
Fonction	Bandes de fréquence en MHz	Désignation de la bande			
		Individuelle	Somme Total (LO/HI)	Somme partielle 18-21 (HA)	Somme partielle 21-26 (HB)
RXTX	800	SC08	SCLO		
RXTX	900	SC09			
RXTX	1800	SC18	SCHI	SCHA	SCHB
RXTX	2100	SC21			
RXTX	2600	SC26			



BASSINS

5G

- SUNRISE
 - Absent à Bassins
 - Lettre recommandée pour demander une correction du site

Sunrise

Mobile

Internet & TV

Appareils

A-C

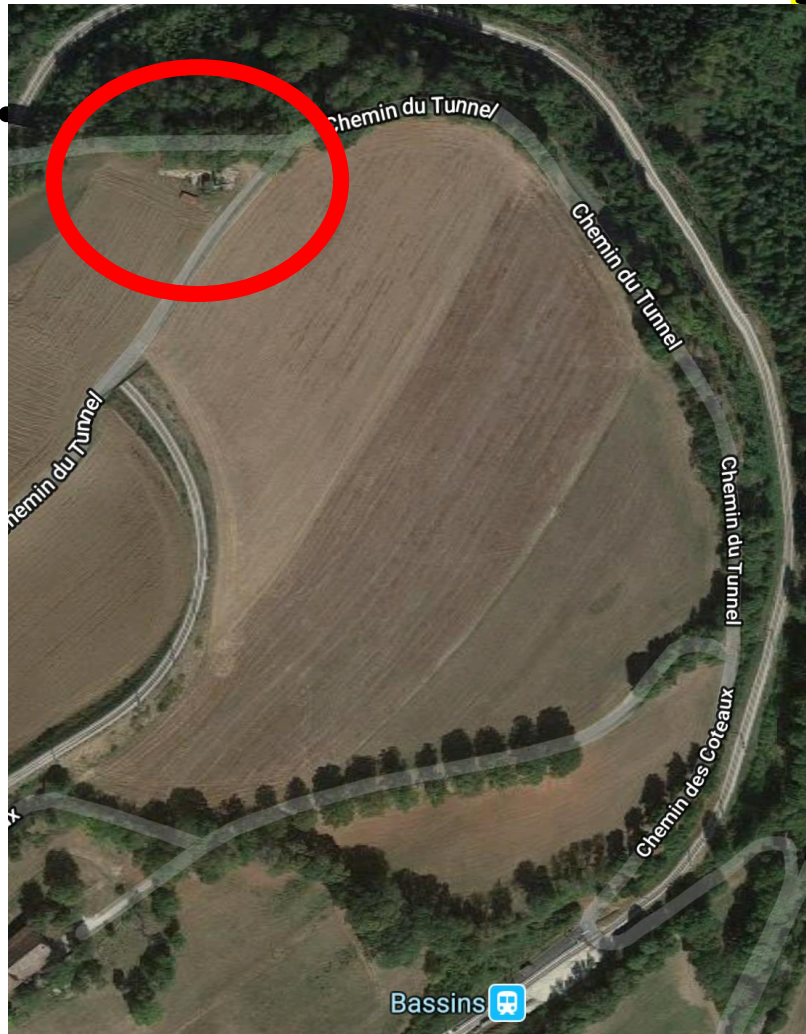
Aarau
Aarberg
Aclens
Aefligen
Aesch (BL)
Arnex-sur-Nyon
Auboranges
Avully
Avusy
Bachenbülach
Bassersdorf
Bassins
Bas-Vully
Bière

Kappel (SO)
Kernenried
Kienersrüti
Kiesen
Killwangen
Kriegstetten
Laconnex
Laufenburg
Le Vaud
Leimbach (AG)
Lenzburg
Lex Cullayes
Les Tavernes
Leuggern



BASSINS

5G



SPEEDTEST™

OKLA 5G MAP™

Interactive Ookla 5G Map tracks 5G rollouts in cities updated weekly from verified public sources and Ookla's operators' newest 5G networks on [@Ookla5GMap](#).

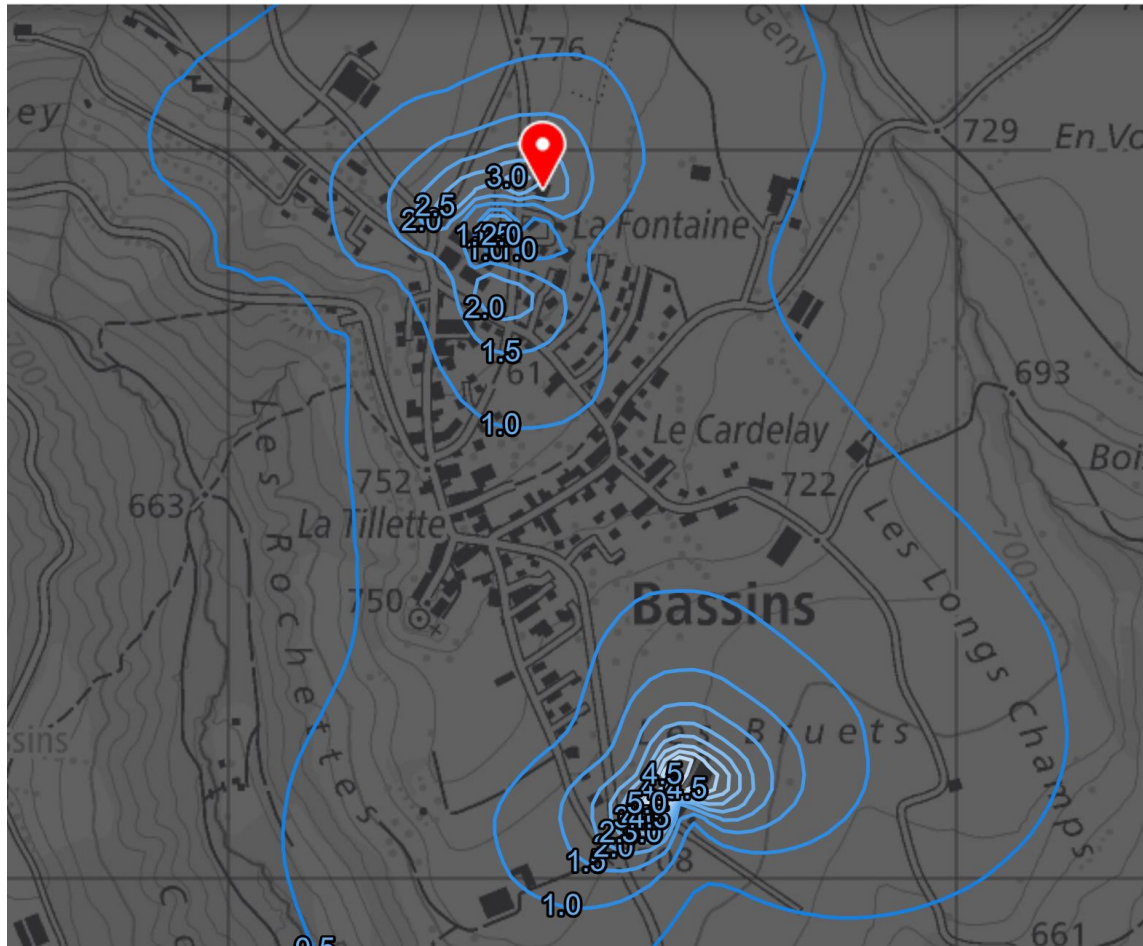




BASSINS

5G

- Swisscom état actuel





BASSINS

5G

- Analyse sérieuse par l'action
- Demande de devis pour effectuer une mesure des fréquences indépendantes et neutres par la société ENKOM SA

enkom

Projets et solutions

Prestations de services

Thèmes

Portrait

Emplois

4	▶	□	LTE BB	800,1800,2100,2600	●
5	▶	□	NR BB	3500	●
6	▶	□	NR BB	3500	●



BASSINS



BASSINS



Règlement du personnel

- Modification art 10 douze et lettre c

2. Chaque collaborateur a droit à un salaire annuel versé en douze mensualités, payées au plus tard le 25 de chaque mois.

Didier Lohri
Supprimé: treize

3. Le treizième salaire peut est versé au prorata du temps passé pendant l'année en cours au service de la Commune.

4. Pour les collaborateurs payés à l'heure, le montant attribué pour les vacances sera intégré au salaire horaire avec la majoration suivante:

a) - 8,33% s'ils disposent de quatre semaines de vacances annuelles;

b) - 10,64% s'ils disposent de cinq semaines de vacances annuelles;

Didier Lohri
Supprimé: <#> 13,04% s'ils disposent de six semaines de vacances annuelles.

Article 11 - Echelle des salaires



Règlement du personnel

- Modification art 36 congé parental supprimé

¶
▪ **Article 36 - Congé maternité et congé d'allaitement** ¶

¶
1. Sur la base d'un certificat médical, la Municipalité accorde : ¶

- ¶
- a - Un congé payé de maternité de quatre mois ; ¶
 - b - Un congé d'allaitement d'un mois qui suit le congé de maternité ; ¶
 - c - Un congé d'adoption de quatre mois ; ¶

¶
2. Ces congés sous lettre a à c sont rétribués et compte comme temps de service. ¶
¶

Didier Lohri

Supprimé : <#> Un congé parental d'une année au maximum. ¶



Règlement du personnel

- Modification art 44 attitude en servive

d'une dénonciation ou d'une plainte non-fondée et de le sanctionner. ¶

- S'abstenir de consommer des boissons alcoolisées, des produits stupéfiants ou d'être sous l'influence de telles substances et de fumer dans les bâtiments communaux. ¶

¶

Didier Lohri
Supprimé:

Didier Lohri
Supprimé: des produits stupéfiants ou d'être sous l'influence de telles substances